Commission d’enquête sur les violences, la maltraitance, les négligences et l’exploitation à l’égard des personnes handicapées

Le gouvernement australien lance une consultation publique sur un projet de mission de commission d’enquête sur les violences, la maltraitance, les négligences et l’exploitation à l’égard des personnes handicapées.

La première étape de création d’une commission d’enquête est d’en définir sa mission.

Le gouvernement souhaite recueillir l’opinion des personnes handicapées, de leur famille et des aidants, ainsi que du secteur du handicap, à propos de ce que doit être la mission de la commission d’enquête et des soutiens éventuellement nécessaires.

La commission d’enquête portera essentiellement sur ce que les gouvernements, les institutions et les communautés doivent faire pour empêcher les violences, la maltraitance, les négligences et l’exploitation envers les personnes handicapées et comment y faire face.

Toutes les formes de violence, de maltraitance, de négligence et d’exploitation à l’encontre des personnes handicapées seront vraisemblablement prises en compte, quel que soit le lieu où elles se produisent.

Le but de cette consultation n’est pas d’obtenir des informations sur des cas spécifiques de maltraitance ou de violence.

**Si vous subissez actuellement des violences ou une maltraitance, quelles qu’elles soient, ou craignez pour votre sécurité, appelez le 000 ou contactez la police.**

# Pourquoi créer une commission d’enquête ?

L’Australie compte 4,3 millions de personnes handicapées. Ces personnes ont le droit de mener une vie sans violence, maltraitance, négligence et exploitation.

Les personnes handicapées sont plus à risque de subir des maltraitances, négligences, violences et exploitation que les personnes ne souffrant pas d’un handicap.

Plusieurs enquêtes ont été menées dans le cadre desquelles des personnes handicapées ont témoigné des violences, maltraitances, négligences et exploitation qu’elles ont subies.

Une commission d’enquête permettra de recueillir le témoignage de personnes handicapées, de leur famille et des aidants quant aux violences, maltraitances, négligences et exploitation qu’ils ont subies ou dont ils ont été témoins. Cela contribuera au respect des droits des personnes et encouragera une société plus inclusive.

Consultations sur la mission de la commission d’enquête

La mission de la commission d’enquête délimite son champ d’application et précise les thèmes qui seront traités dans le rapport qu’elle devra déposer.

Le gouvernement australien souhaite connaître votre opinion quant à la nature de cette mission afin d’être certain de traiter les problèmes importants pour les personnes concernées.

Donnez-nous votre avis sur cette mission en répondant au questionnaire public disponible sur **engage.dss.gov.au**.

# Assistance à la participation

Si vous avez besoin d’aide pour répondre au questionnaire, contactez le service d’assistance téléphonique au **1800 880 052** du lundi au vendredi de 9 h à 19 h  
(heure normale de l’Est de l’Australie).

Les personnes handicapées, leur famille et les aidants peuvent également obtenir une assistance auprès des  
porte-parole du programme national de défense des personnes handicapées (National Disability Advocacy Program). Pour savoir où se trouve le porte-parole le plus proche de chez vous, consultez le site : <https://disabilityadvocacyfinder.dss.gov.au>.

# Et ensuite ?

Une fois la consultation publique terminée, le gouvernement demandera au gouverneur général d’approuver la création de la commission d’enquête.

C’est grâce à vos commentaires que le gouvernement pourra définir au mieux la mission de cette commission d’enquête.

Donnez-nous votre avis sur la mission de la commission d’enquête en répondant au questionnaire à l’adresse suivante : engage.dss.gov.au.